

OBJECTIFS ET RÉGLEMENT

Nous nous efforçons, dans un cadre agréable et sécurisant, d'offrir la possibilité à chaque enfant de :

- Développer son autonomie en respectant des rythmes de vie
- Vivre des moments de vie collective : relationnel, respect, vie en collectivité
- Prendre part à la vie du Centre et à son organisation
- S'épanouir physiquement et moralement
- Permettre à chaque enfant de se construire des repères dans le temps et l'espace

INSCRIPTIONS

Elles doivent être faites dans les délais prévus; les enfants doivent habiter Ormes, être scolarisés à Ormes ou habiter à Boulay, Bucy ou Bricy.

HORAIRES

L'accueil de loisirs est ouvert de 8h45 à 17h15. Un service d'accueil sera organisé de 7h30 à 8h45 et de 17h15 à 18h.

SANTÉ

Si votre enfant doit prendre un traitement spécifique, il est indispensable de fournir une copie de l'ordonnance du médecin avec les médicaments et une autorisation parentale.

En cas d'absence pour cause de maladie contagieuse, un certificat médical autorisant la réintégration de l'enfant dans la collectivité doit être fourni à la Directrice du Centre.

L'accueil des jeunes qui présentent des allergies alimentaires doit faire l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé. Ce protocole doit être établi en collaboration avec les structures d'accueil, l'allergologue et la famille. Les parents dont les enfants sont allergiques doivent apporter un panier repas au restaurant scolaire entre 7h et 9h.

ABSENCES

Les absences d'un ou plusieurs jours doivent être signalées à la Direction (enfance@ville-ormes.fr). Exceptionnellement, si le jeune doit quitter le Centre dans la journée, une lettre doit en informer la Direction.

REMBOURSEMENT

Les remboursements pour absence se feront uniquement sur présentation, dans les 72 heures, d'un certificat médical auprès de la Direction du Centre.

ANNULATION

Pour toute annulation avant une semaine commencée, 2 jours seront facturés par semaine annulée. L'annulation doit être adressée à la Direction par courrier ou par mail : enfance@ville-ormes.fr. Toute annulation faite dans une semaine commencée sera facturée. Toute inscription est considérée comme définitive.

FACTURE

Une facture vous sera envoyée au début du mois suivant. Le montant facturé correspond au nombre de jours d'inscription de l'enfant.

RESPECT DES HORAIRES

Il est demandé aux parents de respecter les horaires : ne pas arriver à l'accueil périscolaire après 8h45 et ne pas arriver après 18 heures.

VÉLO

Si votre enfant vient avec son vélo, veuillez munir celui-ci d'un dispositif anti-vol et d'un équipement conforme au code de la route. Si les animateurs jugent que le vélo de votre enfant n'est pas conforme, votre enfant ne participera pas à la sortie prévue. Il est obligatoire de prévoir un casque.

ASSURANCE

La Mairie a souscrit des polices d'assurances pour le fonctionnement du Centre. Le risque de vol n'est pas couvert par les assurances collectives. Nous vous conseillons de souscrire une assurance individuelle pour votre enfant (de type extra-scolaire).

CONDUITE

Les enfants doivent être respectueux des autres et du matériel. Ils doivent appliquer les règles de vie collective énoncées par l'équipe d'animation et par la réglementation. En cas de transgression, des contrats peuvent être établis avec chaque enfant concerné et une exclusion pourra être prononcée après entretien avec la famille.

CAF DU LOIRET

L'accueil de loisirs bénéficie du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret.

PROJET ÉDUCATIF ET PROJET PÉDAGOGIQUE

Les familles ont la possibilité de consulter le projet pédagogique et le projet éducatif de la structure. Ils sont affichés sur les panneaux d'affichage à l'entrée de chaque accueil périscolaire ou via l'espace- famille-Ormes.



FICHE D'INSCRIPTION

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :
 NOM DU RESPONSABLE DE L'ENFANT :
 ÂGE : CLASSE 2017/2018 :
 N° ALLOCATAIRE :

Cadre réservé à la mairie

Nouveau dossier

- Fiche enfant Assurance
 Fiche sanitaire Justificatif de domicile
 Fiche famille

JUILLET

- Semaine du 9 au 13 juillet, excepté le :
 Semaine du 16 au 20 juillet, excepté le :
 Semaine du 23 au 27 juillet, excepté le :

AOÛT

- Semaine du 30 juillet au 3 août, excepté le :
 Semaine du 6 au 10 août, excepté le :
 Du 13 au 14 août
 Du 16 au 17 août
 Semaine du 20 au 24 août, excepté le :
 Lundi 27 août Mardi 28 août

Fermé les 29, 30 et 31 août.

NUITS AU CENTRE

Maternelle (Moyenne et grande section)

- Mercredi 11 juillet Mercredi 1^{er} août
 Mercredi 18 juillet Mercredi 8 août
 Mardi 24 juillet

Élémentaire

- Mardi 10 juillet Mardi 7 août
 Mardi 17 juillet Mardi 21 août
 Mardi 31 juillet

Je soussigné(e) M. Mme.

- autorise mon enfant..... à participer aux **nuits au centre**
 autorise mon enfant..... à participer aux **activités extérieures de l'Accueil de Loisirs organisées par l'Equipe d'animation et à utiliser le moyen de transport prévu à cet effet.**

Date : / / 2018

Signature :

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'accueil de Loisirs fonctionne en journée continue de 7h30 à 18h.
 Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h45 et de 17h15 à 18h :
 - à l'accueil périscolaire maternel, rue des 3 Cornets pour les enfants de maternelle,
 - à l'accueil périscolaire primaire, rue de la Poule Blanche pour les enfants de primaire.

Inscriptions :

- Inscription de votre (vos) enfant(s) un minimum de 4 jours pour une semaine de 5 jours et 3 jours pour une semaine de 4 jours.

- Documents à fournir le jour de l'inscription : la fiche d'inscription (à gauche) et pour les nouveaux inscrits :

- une fiche foyer
- un justificatif de domicile
- une fiche enfant
- une fiche sanitaire
- la photocopie des vaccins
- la photocopie de l'attestation d'assurance extra-scolaire couvrant la période concernée,

à retirer à l'APS maternel / élémentaire ou pendant les permanences d'inscription ou sur l'espace famille de la ville d'Ormes.

Les inscriptions se feront du mercredi 16 mai au mercredi 20 juin 2018 à l'accueil périscolaire maternel UNIQUEMENT !

Aucune inscription par mail et espace famille Ormes ne sera validée !

Heures d'ouverture : lundi de 14h à 18h, mercredi de 8h45 à 11h45 et de 14h à 18h et vendredi de 14h à 18h. Fermé le 21 mai.

Aucune inscription ne sera prise et aucun changement ne sera fait après le mercredi 20 juin 2018.



Facturation : Une facture est envoyée à la fin du mois. Pour faire calculer votre quotient familial, vous devez apporter votre numéro allocataire CAF ou votre avis d'imposition 2016 (revenus 2015) avec le montant des prestations CAF.

Pour toute annulation avant une semaine commencée, 2 jours seront facturés par semaine annulée. L'annulation doit être adressée à la Direction par courrier ou par mail : enfance@ville-ormes.fr. Toute annulation faite dans une semaine commencée sera facturée. Toute inscription est considérée comme définitive. Seules les absences justifiées par un certificat médical, remis dans les 72 heures, ne seront pas facturées.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS :

Tarifs, en € et par jour pour les Ormois.

	A	B	C	D	E1	E2	F	G	H	I
Participation des familles	13,45 €	12,24 €	11,03 €	9,82 €	8,24 €	8,24 €	7,67 €	7,16 €	6,60 €	6,07 €
avec Bon CAF						2,84 €	2,27 €	1,76 €	1,20 €	0,67 €

TARIFS ENFANT ALLERGIQUE :

	A	B	C	D	E1	E2	F	G	H	I
Participation des familles	11,19 €	10,18 €	9,17 €	8,16 €	7,16 €	7,16 €	6,15 €	5,15 €	4,14 €	3,13 €
avec Bon CAF						2,84 €	2,27 €	1,76 €	1,20 €	0,67 €

Tarifs par jour pour les enfants hors commune :

- Enfant extérieur : suivant le quotient familial + partie fixe de 14 €
- Enfant de Bucy St Liphard : suivant le quotient familial + partie fixe de 5€

NUITS AU CENTRE

Si votre enfant est intéressé par une nuit au centre mais qu'il ne s'est pas inscrit lors des permanences, vous pouvez rencontrer la directrice ou le directeur chaque lundi de chaque semaine, cet été. Des places seront peut-être encore disponibles ! Les nuits au centre sont très demandées, une seule nuit par enfant. Cependant, vous pouvez cocher et numéroter les autres cases par ordre de préférence, la première inscription sera retenue, les autres seront sur liste d'attente.



Tarifs nuitées :

Quotient A = 3€
 Quotient B - C - D = 2€
 Quotient E - F - G - H - I = 1€